



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES**

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 2 du 25 février 2025

Enseignement supérieur : le système craque !

Avec la promulgation, le 14 février, de la loi de finance pour 2025, le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche sort enfin du fonctionnement en « service voté » qui compromettait la capacité des établissements et des équipes à fonctionner : tant qu'un budget n'avait pas été adopté par la représentation nationale, seules les dépenses urgentes et indispensables pouvaient être assurées, et aucun projet nouveau ne pouvait être engagé. Un prolongement de cette situation aurait mis en danger le bon fonctionnement du service public, particulièrement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Mais si l'on échappe à ce péril, c'est pour retrouver un danger chronique et lancinant : celui du sous-financement flagrant de l'ESR public, dont les effets se cumulent depuis plus d'une décennie. Le présent budget n'allège en rien cette pression et l'aggrave même sur certains points.

Certes, ce budget initial est marginalement moins sévère, pour les programmes gérés directement par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que la copie proposée par le précédent gouvernement. En particulier, la compensation intégrale de l'augmentation du «CAS pension» était une revendication de la CFDT éducation Formation Recherche Publiques. Elle a été satisfaite. Mais les difficultés antérieures ne sont en rien réglées, et les remontées de nos militants nous montrent qu'une part croissante des établissements a été contrainte de présenter des budgets initiaux en déficit.

C'est dans ce contexte que les évaluations par le HCERES des formations de la vague « E », perçues par la grande majorité des collègues comme particulièrement violentes voire punitives, doivent être lues. Parce que les établissements sont massivement sous-financés, tous les indicateurs quantitatifs sont dans le rouge ; et le manque de moyens les empêche même de collecter les informations qui permettraient une juste évaluation, en matière de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants par exemple. Le CNESER, dans ses débats sur l'accréditation des établissements, a souligné à de nombreuses reprises les risques que fait peser le sous-financement sur la soutenabilité des offres de formation. Ce qui par contre n'apparaît pas dans ces évaluations, ce sont les efforts démesurés que déploient nos collègues, enseignants, enseignants-chercheurs ou personnel support, pour offrir malgré tout aux étudiant.e.s des formations de qualité, qui les préparent au mieux aux défis de l'avenir. Mais combien de temps ces efforts pourront-ils être maintenus si le soutien n'arrive pas ? Déjà nos collègues sont contraint d'arbitrer entre leurs différentes missions, et trop d'entre eux finissent par y laisser leur santé !

Il y a donc urgence à financer à leur juste niveau les formations de l'enseignement supérieur, si besoin par une loi de finances rectificative. C'est seulement ainsi que l'on pourra mettre fin à la dégradation des conditions de travail et d'études. Cela permettrait, enfin, de déployer les dispositifs d'accompagnement que nous avons défendus dans le cadre de la loi « orientation et réussite des étudiants » et qui, faute de financement, sont restés trop souvent lettre morte... Ce financement doit être particulièrement renforcé pour les établissements qui accueillent une population étudiante d'origine modeste : c'est une question de justice sociale.

La CFDT éducation, formation, recherche publiques appelle les pouvoirs publics à ne pas laisser s'effondrer le service public de l'enseignement supérieur. L'avenir de la jeunesse, et donc du pays, en dépend. La nécessaire actualisation de la loi de programmation pour la recherche doit s'accompagner de la préparation d'une loi de programmation pour l'enseignement supérieur : elle est plus indispensable que jamais !